

En bref

FLAVESCENCE DORÉE / Les pépiniéristes vigilants

Dans une décision du 28 juin, le Conseil d'État a débouté la Confédération paysanne de sa demande d'un double traitement du matériel végétal vigne à l'eau chaude pour limiter la flavescence dorée. « Ce qui pouvait hypothéquer gravement la reprise des plants de vigne », a réagi la Fédération française de la pépinière viticole (FFPV) le 30 juin dans un communiqué de presse. Les juges administratifs du Palais-Royal ont donc suivi les recommandations de la FFPV. Celle-ci porte néanmoins toute son « attention sur les conditions d'application, dans les autres pays, des textes européens dans ce domaine sanitaire du matériel végétal vigne », ajoute le communiqué. La FFPV indique s'être rapprochée des services du ministère de l'Agriculture « pour lui indiquer que ses responsables étaient à disposition de ses services pour co-bâtir ce nouveau dispositif ».



OLIVES / Baisse de la production et hausse des prix à venir

Dans un communiqué de presse du 27 juin, la Fédération de l'industrie et du commerce des huiles d'olive de France (Fedico) s'inquiète de la mauvaise récolte d'olives, en raison des fortes chaleurs et de la sécheresse. « Les stocks actuels sont très bas, avec une récolte 2022 en baisse de 25 % au niveau mondial et de 50 % en Espagne (premier producteur mondial d'huile d'olive). » Cette année encore, l'Espagne devrait perdre environ 56 % de sa récolte, le Portugal 25 % l'Italie 23 %. Les bonnes récoltes programmées de la Grèce (+ 59 %) ne parviendront cependant pas à compenser le manque d'olives à presser, soit environ 800 000 tonnes pour les principaux producteurs du bassin méditerranéen. « À l'issue de la dernière récolte, la cotation à Jaen (Espagne) avait déjà passé la barre des 5 000 €/t. Depuis deux mois, la hausse s'intensifie pour dépasser les 6 000 €/t, laissant craindre une envolée continue sur l'été », observe la Fedico. Pour Hubert Bocquet, délégué général de la Fédération nationale des industries des corps gras (FNCG), « nous risquons d'être dans une situation de pénurie, particulièrement sur l'huile d'olive vierge extra, qui est encore davantage sous tension ».

Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2023, soit 0,189 euro HT le caractère. Les avis de constitution de société sont soumis à forfaitisation, sauf les avis de constitution de Gaec. Les avis de nomination des liquidateurs, les avis de clôture de liquidation, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives sont soumis à une tarification forfaitaire. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.



LE MARCHÉ LOC'HALL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10000 €
Siège social : Rue des Chabanneries
26500 BOURG LES VALENCE
908 766 397 RCS ROMANS

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes du PV AGE du 08/06/2023, les associés ont pris acte de la nomination de Mr Bruno JEAN, demeurant à 07200 AUBENAS, 39 Traverse de Chaudabri, à compter du 08/06/2023, en remplacement de Mr Maxime HENAULT et Mr Kevin CUVELIER, co-gérants démissionnaires à compter du 08/06/2023. En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,
la Gérance

CAMPING DES BOIS DU CHATELANS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
CAPITAL : 7.622,45 €
SIEGE SOCIAL La Rochasse
26460 BOURDEAUX
RCS ROMANS : 418 747 762
SIRET : 418 747 762 00015

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'assemblée unique du 26 juin 2023 que la société GROUPE GB, dont le siège social est à BANDOL (83150) Le Pergolèse, 1155, Avenue Dei Reganéu a été nommée en qualité de Directrice Générale de la société, pour une durée limitée ayant commencé à courir le 21 décembre 2022 pour se terminer le 31 octobre 2024.

Les formalités d'inscriptions modificatives seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS.

Pour avis.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphane ESTOUR, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Stéphane ESTOUR et Cécile PAGES », titulaire d'un Office Notarial à CREST, 6 quai des Marronniers, le 1^{er} juin 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant sur la modification de la convention d'attribution de la communauté entre :

Gérard Jacques Jean GROS, retraité, et Mme Lucienne Gisèle SINEUX, retraitée, dt à CREST (26400) 21 rue Pierre et Marie Curie.
Nés M. à PARIS 14^{ème} ARRONDISSEMENT (75014) le 24 septembre 1931, et Mme à PARIS 14^{ème} ARRONDISSEMENT (75014) le 30 avril 1938.

Mariés à la mairie de MASSY (91300), le 31 octobre 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis pour le régime de la Communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ESTOUR, notaire à CREST (26400), le 28 janvier 2004, homologué suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de VALENCE (26000) le 28 avril 2004, dont la grosse a été déposée au rang des minutes dudit Notaire le 5 juillet 2005.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire



MAJEYA

Exploitation agricole à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 7 500,00 euros
Siège social : Chemin de la Calamande
Lieu dit les Patis
26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
751 756 818 RCS ROMANS SUR ISERE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

En date du 30 juin 2023 l'assemblée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Est nommée liquidateur Madame DEKKERS Tania, demeurant Lieu-dit les Patis - chemin de la Calamande - 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit les Patis - chemin de la Calamande - 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX, c'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

SCI OTHESIO

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : VALENCE 26000
10 RUE CHARLES CROS
PLATEAU DE LAUTAGNE
Siège de liquidation :
10 RUE CHARLES CROS
PLATEAU DE LAUTAGNE 26000 VALENCE
500 256 417 RCS ROMANS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 mars 2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Lawrence Williams MARQUET, demeurant 10 Allée du Pont Rouge - 40200 MIMIZAN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS sur Isère, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AA 26 23 0084 EP : superficie totale : 37 ha 54 a 21 ca dont 12 ha 75 a 70 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : CONDORCET (11 ha 84 a 96 ca) - 'Chaussier' : E- 159- 160 - 'Clapouse' : B- 247- 249- 250- 272(A)- 272(B)- 272(C)- 273 - 'La begude' : C- 467 - 'La dame' : B- 306- 324 - 'La garde' : E- 102- 108- 109- 112 - 'La planche' : E- 305(A)- 305(B)- 306 - 'Le Cros' : E- 148- 149- 156- 579(351)- 580(351)(A)- 580(351)(B) - 'Le village' : C- 205. EYROLES (13 ha 23 a 35 ca) - 'Col du roux' : A- 239 - 'Cote chaude' : A- 195- 199- 203- 206- 215- 216- 217 - 'Graize' : A- 304- 324. SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS (8 ha 70 a 70 ca) - 'Le col' : D- 177 - 'Les combes' : D- 343- 344. TEYSSIERES (3 ha 75 a 20 ca) 'Roubiose' : C- 155. Zonage : CONDORCET : RNUUnu EYROLES : RNUUnu SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS : RNUUnu TEYSSIERES : RNUUnu - Libre

AS 26 23 0091 EP : superficie totale : 3 ha 22 a 70 ca dont 1 ha 38 a 20 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : ROYNAC (3 ha 22 a 70 ca) - 'Les granges' : C- 273- 274- 275- 276- 277- 278- 279- 280- 300- 301- 302- 303- 306- 308. Zonage : ROYNAC : N - Loué par bail rural sur une partie de la surface

AS 26 23 0082 PV : superficie totale : 3 ha 07 a 80 ca dont 96 a 28 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcellaire : COLONZELLE (3 ha 07 a 80 ca) 'Rochebouteille' : A- 242- 245(A)- 245(Z)- 253(J)- 253(K)- 254(J)- 254(K)- 254(L). Zonage : COLONZELLE : A-N - Libre

XA 26 23 0093 PV : superficie totale : 5 ha 47 a 20 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : TULETTE (5 ha 47 a 20 ca) - 'Casset-est' : O- 117- 118- 121- 253- 254 - 'Chemin de visan-nord' : D- 94(J)- 94(K)- 101(J)- 101(K)- 103(J)- 103(K) - 'Le moulinas' : Y- 164- 231(J)- 231(K) - 'Le rieu' : E- 146(J)- 146(K). Zonage : TULETTE : SD - Libre

AS 26 23 0069 FB : superficie totale : 7 ha 04 a 26 ca dont 2 ha 69 a 28 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Petites constructions à usage non agricole. Parcellaire : SAINT-RAMBERT-D'ALBON (7 ha 04 a 26 ca) - 'Coinaud-sud' : E- 231- 233- 234 - 'Gabettes' : H- 328- 329- 330- 331(A)- 331(B)- 332- 333- 365- 366- 367- 368- 369- 370- 371- 888[336]. Zonage : SAINT-RAMBERT-D'ALBON : A. Loué par bail rural sur une partie de la surface (E234 pour 3701 m²).

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 21/07/2023 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr

RECTIFICATIF

A l'insertion parue dans L'Agriculture Dromoise du 29 juin 2023, concernant la société LA TIT HOLDING, 15 rue des Floriales, 26120 MONTELLIER. Il y a lieu de lire LA TIT HOLDING, et non pas : LA TIT CRECHE.

AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Apport de bien propre à la communauté

Suivant acte reçu par Maître Florian SAINT-DIZIER, Notaire Associé, membre de la Société par Actions Simplifiée « Florian SAINT-DIZIER et Marine OBJOIS, Notaires Associés », titulaire d'un Office notarial à MONTMEYRAN (26120) 8 Grande Rue et d'un Bureau annexe à CHABEUIL (26120) 5 Place Génissieu, CRPCEN 26079, le 29 juin 2023, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :
Monsieur Christophe Frédéric BASSET, contremaitre maintenance, et Madame Magali Léonie Madeleine DUMOULIN, infirmière libérale, demeurant ensemble à MONTMEYRAN (26120) 7 rue de l'Eclipse Lotissement Plein Soleil.

Monsieur est né à VALENCE (26000) le 4 juillet 1966,
Madame est née à ROYBON (38940) le 16 janvier 1964.

Mariés à la mairie de ROYBON (38940) le 17 juin 1995 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable; ledit régime non modifié depuis

Lesquels faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial par voie d'apport à la communauté d'une quote-part appartenant en propre à Monsieur BASSET afin qu'il devienne commun.

Bien apporté :

- UN QUART indivis en NUE-PROPRIÉTÉ du bien ci-après désigné :
Une maison à usage d'habitation avec terrain attenant cadastrée section ZX numéro 143 pour une contenance de 00 ha 07a 95 ca

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives...

une adresse mail à votre service :

legales@agriculture-dromoise.fr

Bouclage mardi 17 h

Parution le jeudi